YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 5-11-99 et de la publication le 5-11-99
Le Maire.

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 1999

DELIBERATION N° 99.10/641

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Tennis Club Yerrois

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT les frais d'organisation et de déplacement de l'équipe du Tennis Club Yerrois, à Biarritz les 8 et 9 mai 1999, pour les Championnats de France,

VU l'avis de la Commission des Sports, Loisirs, Jeunesse et Finances,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 abstentions : Mme QUAINQUARD, Monsieur PICARD + pouvoir),

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8.000,00 Frs, à l'association Tennis Club Yerrois.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 1999, fonction 4, sous fonction 40, article 65748.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,
Pour le Maire
L'adjoint délégué

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 5 NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE